

Ouverture des Inscriptions Championnats Individuels par séries et seniors +

Ces championnats sont ouverts aux joueurs et joueuses de nationalité **française et licenciés** en France.

FORMAT ET HORAIRES :

- Un joueur inscrit = 1 réservation de 2 heures minimum dans son club et ce, **une seule fois**, (le match suivant se déroulant chez l'adversaire).
- les matchs se jouent la semaine, en soirée à partir de 18 H et le Samedi, Dimanche & jours fériés : à partir de 9h, en accord avec l'adversaire.
- la date indiquée sur le tableau est **la DATE BUTOIR** (limite) pour le déroulement du match.

FORMAT DES MATCHS

o Championnats seniors **par Série** :

- NC-4ème Série n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux : « **Format 1** » : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif dans toutes les manches
- 3ème Série n'ayant jamais été classé 4/6 ou mieux : « **Format 1** » : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif dans toutes les manches
- 2 de Série: Format 1

o Championnats **Seniors Plus** : Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches à l'exception des catégories 65-70-75 et 80 ans ou la troisième manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points.

DÉROULEMENT :

1. C'est le joueur qui rentre dans le tableau qui reçoit à domicile.
2. Au 1er tour ou lors des matchs de compression (lorsque les 2 joueurs qui se rencontrent ont déjà joué un tour précédent) le **joueur indiqué en bas reçoit et convoque son adversaire**.
3. Le joueur qui **reçoit fournit obligatoirement** un tube de balles.

Le vainqueur du match doit **joindre et** communiquer son résultat par sms, **ou mail** au responsable du tableau

Exemple : catégorie : Messieurs +35 Nom-prénom gagne : 6/3 – 6/2 contre Nom-prénom

Les coordonnées téléphoniques de chaque joueur seront communiqués ultérieurement.

4. Après **accord entre les 2 joueurs**, le **joueur recevant confirmera la date et l'horaire par mail** au responsable du tableau,

RÈGLEMENT FÉDÉRAUX :

Conformément à l'article 60 bis des règlements fédéraux :

Les championnats de France 4e série /non-classés sont ouverts aux joueurs classés en 4e série /non classés n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux. **Le classement de référence pris en compte sera celui de septembre 2024 quel que soit le début de la phase qualificative départementale.**

Les championnats de France 3e série sont ouverts aux joueurs classés en 3e série n'ayant jamais été classés 4/6 ou mieux. Le classement de référence pris en compte sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.

Les championnats de France 2e série sont ouverts aux joueurs classés en 2e série. Le classement de référence pris en compte sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel par série de classement conserveront leur qualification, même s'ils ont changé de série aux classements mensuels, ou suite à une modification de classement effectuée par la commission compétente.

Si à la suite d'un reclassement, un joueur ne peut plus participer à aucun championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du comité du championnat concerné.

Dans le cadre des championnats par série, un joueur ne peut s'engager que dans un seul championnat.

Dans le cadre du championnat "seniors plus", un joueur ne peut s'engager que dans sa catégorie d'âge.

Tout joueur qualifié à l'une des épreuves (Phases Qualificatives Décentralisées, Départementale, et Régionale) se doit de participer à l'étape suivante.

Taille des tableaux régionaux : 5 + 1 place supplémentaire (avec entrée échelonnée). Ce point sera géré par le comité de tournoi

ATTENTION : Vous pouvez vous inscrire en seniors et seniors plus, seniors et Jeunes, mais si vous êtes qualifié au championnat régional, vous devrez choisir un seul tableau (y compris TE et jeunes).

Calendrier

PAR SERIE 4^{ème}, 3^{ème} 2^{ème} DAMES ET MESSIEURS

Phases qualificatives décentralisées et phases qualificatives : Artois, Audomarois/Côte d'Opale du **30/11/2024 jusqu'au 15/04/2025 et du 01/01/2025 jusqu'au 15/04/2025 pour les 2^{ème} séries**

A l'issue de ces phases qualificatives, 1 joueur par zone géographique sera qualifié pour la phase finale départementale

Phase Régionale : lieu et date à déterminer

SENIORS PLUS :

Phases qualificatives départementales et phases qualificatives : du **30/11/2024 jusqu'au 15/04/2025**

Phase Régionale : lieu et date à déterminer

Règlement FFT Comité de tournoi : Le comité de tournoi sera présidé par le responsable de la commission des épreuves individuelles et composé des membres de cette commission. Tout litige avec un juge-arbitre du championnat sera transmis au responsable de la commission des épreuves individuelles qui réunira le comité de tournoi pour gérer le problème. Un juge-arbitre membre de la commission des épreuves individuelles, concerné par un litige, ne pourra pas prendre part à l'étude du litige." Règlement FFT - Article 38 bis |

Bonus et bonification Bonus des championnats individuels 1e. Nombre de bonus pris en compte dans le calcul du classement : Le nombre total de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à 2 lors de chaque calcul de classement. 1f. Bonification par partie de simple gagnée: 15 points par partie gagnée (WO et bonus exclus) sont attribués aux participants des championnats individuels et championnats qualificatifs à une épreuve fédérale, avec un maximum de 45 points